



1102144201

DATE DEPOT : 2011-03-07

NUMERO DE DEPOT : 2011R021848

N° GESTION : 1995B16778

N° SIREN : 403136351

DENOMINATION : BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES

ADRESSE : 24 RUE SPONTINI 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

ADJONCTION DU SIGLE

NOMINATION DE PRESIDENT

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

953 16778

BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES
SARL au capital de 112 875 €
Siège social : 24, rue Spontini - 75116 PARIS
RCS-PARIS-403-136-351 (1995 B 16778)

PF 31/12/10 EQ/AF/ON/MT
RI 14/12/10
QC 31/12/10

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16
Le 25/01/2011 Bordereau n°2011/91 Case n°15
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agente

[Signature]

ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2010

Le 31 décembre 2010 à onze heures, les associés de la Société BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIÉS Société à Responsabilité Limitée au capital de 112.875 Euros divisé en 2.250 parts de 21,50 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance, ce qui permet de constater que sont présents ou représentés :

. M. Patick FLEYTOUX, propriétaire de
une part sociale, ci..... 1 part
. M. Serge PONS, propriétaire de
une part sociale, ci..... 1 part
. M. Benoit LAHAYE, propriétaire de cinq mille
deux cent quarante huit parts sociales, ci..... 5.248 parts
soit au total..... 5.250 parts
composant la totalité du capital social.

[Stamp: GTC DE FRANCE, 07/01/2011, N° 2011, N° Dépôt]
[Handwritten: 221 848]

L'Assemblée est présidée par Benoit LAHAYE, Gérant. Il déclare que 100 % du capital étant présent, l'Assemblée peut valablement délibérer, et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée,
- confirmation de la dénomination sociale de la société Benoit Lahaye Audit & Associés, sigle BL2A
- adoption des nouveaux statuts de la Société par Actions Simplifiée
- nomination du Président, fixation de la durée de sa fonction et de sa rémunération,
- pouvoirs en vue des formalités

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Gérant,
- le rapport du commissaire à la transformation,
- le texte des résolutions proposées.

Après lecture de ces rapports, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

[Handwritten initials: BL, S']

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés :

- après avoir constaté que tous les associés sont présents et que les conditions requises par l'article L.227-3 du Code de commerce sont réunies,
- après avoir entendu lecture du rapport du gérant et du rapport du commissaire à la transformation, approuve lesdits rapports,
- et décide de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, avec effet au 1^{er} janvier 2011, sans qu'il y ait création d'un être moral nouveau, cette transformation mettant fin au mandat du gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés confirme la dénomination sociale de la société est : Benoit Lahaye Audit & Associés, sigle BL2A, Société de commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, en conséquence de la décision de transformation en Société par Actions Simplifiée, adopte les statuts sous cette nouvelle forme de société, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide de nommer en qualité de Président de la société M. Benoit LAHAYE, né le 5.5.1951 à 17 Rochefort-sur-mer, domicilié 24 rue Spontini 75116 Paris, avec une rémunération annuelle brute de 36.000 €. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs. M. LAHAYE déclare accepter cette fonction et précise qu'il n'existe aucune incompatibilité ni incapacité à son exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés présents, après lecture.

*Bar pour acceptation de la fonction
de Président*

Benoit Lahaye